



ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS EN EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 198, rue de Vaugirard - bte 41 - 75 015 Paris 15^e - W822 001 449

L'ANPEI ne dispose d'aucune possibilité de récupération, de remboursement ou de compensation de la TVA par quelque moyen que ce soit.

Présidente : Anne Ackermans 06 25 47 26 81 : presidente@anpei.org

RENOUVELLEMENT de COTISATION 2024

Merci d'écrire lisiblement en MAJUSCULE

Formulaire de Renouvellement de Cotisation à compléter et à retourner accompagné de votre règlement à :
Philippe CONAN – 63 avenue Maurice Tardat – 49000 ANGERS - email : adhesion@anpei.org

Paielement Renouvellement de Cotisation 2024 :

- Valable pour une année civile : du 01/01 au 31/12.
- Tout renouvellement de cotisation reçu à partir du 01/10/2023 est valable jusqu'au 31/12/2024.

Montant Renouvellement de Cotisation : **58 euros** (70€ au-delà du 15 Février 2024 – Date de réception de votre règlement)

- Paiement par chèque Paiement en espèces Paiement par virement bancaire (1)
 Ordre du chèque : ANPEI Coordonnées bancaires sur le site : <https://www.anpei.org/virement/>

Mettre la référence suivante : « Adhésion ANPEI + votre nom / association / société, N° d'Adhérent », et joindre la copie du virement à l'envoi de ce formulaire de renouvellement de cotisation.

A compléter OBLIGATOIREMENT pour identifier votre règlement

Numéro d'adhérent (voir sur votre carte d'adhérent - 7 Chiffres) :
 Si N° Adhérent oublié, contacter par email : adhesion@anpei.org

Nom : _____ Prénom : _____

Devise de votre bateau : _____ Port d'attache : _____

Adresse e-mail : _____

Tableau à compléter UNIQUEMENT si un CHANGEMENT est INTERVENU l'année précédente		
	Ancien	Nouveau
Adresse Postale		
N° Tel fixe		
N° Tel portable		



Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, ces informations ne sont pas cédées et ne font pas l'objet d'une utilisation commerciale. Seules les informations marquées par * peuvent être publiées, **avec votre accord**, dans le « Carnet de Bord » (numéro spécial de notre revue « Le Musard'eau »), annuaire destiné aux adhérents.

Votre accord : J'autorise Je n'autorise pas l'ANPEI à publier les informations marquées par *



Ayant pour but de limiter notre impact environnemental et les dépenses de l'ANPEI, **vous vous engagez à accepter** de recevoir exclusivement par courriel les convocations aux Assemblées Générales Nationales, et de voter en ligne pour les scrutins liés à ces réunions.

Votre accord : Je m'engage Je ne m'engage pas

Bénéficiez-vous du contrat d'assurance CAP-MARINE / CANED-AXA ? OUI NON



Pour les souscripteurs au contrat d'assurance de notre partenaire CAP-MARINE, le non-paiement de la cotisation **avant le 15 février 2024**, entrainera une augmentation de l'ordre de 25 % de la prime d'assurance.



Date	Vos commentaires	Signature Adhérent